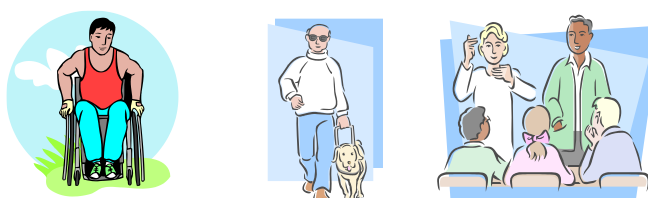




# DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

## PROJET DE DEVELOPPEMENT COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT PAS DE CALAIS PARALYMPIADE 2021-2024 UN SPORT POUR TOUS UN PARI REUSSI



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane



Comité Départemental Handisport 62  
MAISON DES SPORTS  
9 RUE JEAN BART  
62143 ANGRES  
Tél.06 30 22 98 22  
E-mail : [cd62@handisport.org](mailto:cd62@handisport.org)



Région  
**Hauts-de-France**

# SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRESIDENTE .....	page 3
LA FEDERATION FRANÇAISE HANDISPORT : PROJET FEDERAL CAP 2024.....	page 4
LE COMITE REGIONAL HANDISPORT HDF.....	page 7
PRESENTATION DU DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS.....	page 9
PRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DU PAS DE CALAIS.....	page 12
L'ORGANIGRAMME.....	page 14
LES MISSIONS DES CLUBS.....	page 15
LES COMMISSIONS MISES EN PLACE AU CDH 62.....	page 15
LES AXES DU PROJET.....	page 16
➤ POLE DEVELOPPEMENT	
➤ POLE TERRITOIRE	
➤ POLE EXPERTISE	
➤ POLE FORMATION	
LES MOYENS POUR LE PROJET .....	page 32
LES JEUX PARALYMPIQUES DE PARIS 2024.....	page 34
BILAN ET PERSPECTIVES.....	page 35
PERSPECTIVES .....	page 36
CONCLUSION.....	page 37
ANNEXES.....	page 38
BIBLIOGRAPHIE.....	page 41
LEXIQUE.....	page 41

## I. LE MOT DE LA PRESIDENTE DU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DU PAS DE CALAIS

Je suis très heureuse de vivre et de faire vivre le Handisport sur cette terre du Pas-de-Calais dans les Hauts-de-France.

Parlant de notre pays, le général De Gaulle avait cette phrase : « C'est grand, c'est beau, c'est généreux, la France » disait-il.

Pour moi, cette belle formule s'applique à merveille au Pas-de-Calais.

En sillonnant le département et en allant à la rencontre de ses clubs handisportifs et de ses élus, il n'y a pas un jour où je ne m'en pénètre.

Le comité étant la représentation départementale de la Fédération Française Handisport (FFH) sur le département du Pas de Calais, les orientations du projet sportif s'appuient sur une analyse de notre mouvement et de son environnement.

Notre comité porte en lui un message qui dépasse le cadre de ses missions premières, un modèle de société, une certaine idée de la personne.

Ainsi, nous réaffirmons et partageons avec conviction les valeurs qui donnent sens à notre action

Nos ambitions sont multiples :

Répondre toujours mieux à l'aspiration de nos licenciés, rencontrer d'autres personnes grâce au sport.

Accompagner et soutenir plus encore le développement de nos clubs suivre le cap fixé par l'état de privilégier le sport « bien être et santé ».

Mieux appréhender et anticiper les évolutions de notre environnement : intégration scolaire, activité associative déclinante des structures de rééducation

Mais devant ces ambitions nous devons faire face à une certaine réalité de terrain ainsi qu'à des caractéristiques qui sont propres au mouvement handisport. :

Notre caractère multisports et multi handicaps est à la fois une richesse et un défi en soi pour assurer la cohésion de notre mouvement, le dialogue entre ses licenciés et des compétences homogènes de ses cadres.

Nos clubs expriment le besoin d'un appui départemental dans la prospection de nouveaux licenciés ou bénévoles, de la conduite de projet, de l'accès à l'information et d'outils d'animation.

Avec les membres de votre Comité, nous serons à vos côtés pour réussir 2021...2024.

Nous comptons sur vous : seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !

Bien à vous, La Présidente : Suzanne GUMINSKI

## II. La Fédération Française Handisport – Projet Fédéral CAP 2024

Notre Fédération porte en elle un message qui dépasse le cadre de ses missions premières, un modèle de société, une certaine idée de la personne. Ainsi, nous réaffirmons et partageons avec conviction les valeurs qui donnent sens à notre action. Depuis 1954, date de création de l'Association des Mutilés de France, le mouvement sportif Handisport a connu une importante évolution.

### La Fédération Française Handisport est

Une Association Reconnue d'Utilité Publique  
Membre du Comité Paralympique et Sportif Français  
Membre du Comité National Olympique et sportif Français  
Membre du Comité International Paralympique

### En chiffres

35 000 licenciés

Plus de 60 000 pratiquants

14 comités régionaux

87 comités départementaux

25 sports de loisirs ou de compétitions

12<sup>-ème</sup> aux Jeux paralympiques d'été de RIO (2016). 10<sup>-ème</sup> sur les sports gérés par la Fédération Française Handisport.

4<sup>-ème</sup> aux Jeux paralympiques de P'yöngch'ang (2018)

### ➤ **Projet fédéral CAP 2024 – Mission et Valeurs de la FFH**

#### **La mission**

Proposer une activité sportive adaptée à toute personne présentant un handicap physique ou sensoriel.

#### **Les valeurs**

##### *SINGULARITÉ*

Il est essentiel de prendre en compte les particularités du pratiquant. Nous l'accueillons pour bénéficier d'une offre sportive sécurisée et adaptée à ses capacités.

##### *AUTONOMIE*

Les bienfaits du sport, dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap, permettent de développer ses capacités physiques et d'améliorer son indépendance. Nous accompagnons les pratiquants vers une pratique la plus libre possible.

##### *ACCOMPLISSEMENT*

L'accomplissement par le sport permet d'améliorer l'estime de soi et de mieux appréhender sa place dans la société. Nous offrons au licencié, selon ses aspirations et son rythme, une implication adaptée au sein du mouvement (performance, plaisir, évocation, convivialité, encadrement, arbitrage...)

### ➤ **Projet fédéral CAP 2024 - Les 5 pôles d'action**

La mise en œuvre du projet fédéral CAP 2024 se traduit au sein de la direction technique nationale (DTN) par la création de 5 pôles ayant chacun des objectifs et des champs

d'actions bien identifiés.

2- Gages de réussite, nos garanties définissent nos attitudes, nos engagements, nos comportements qu'exigent nos valeurs et notre mission.

## ➤ **PROJET FEDERAL CAP 2024 – LES GARANTIES**

### **L'EXIGENCE**

Pas de performance sans exigence, cette règle valable pour les sportifs l'est également pour chaque acteur du mouvement. La moindre intervention, réunion, formation, manifestation qui porte l'image d'Handisport doit être exemplaire. Pour cela, nous devons être convaincus, préparés, et pertinents.

### **LE SERVICE**

Nous exerçons une mission de service public. Être au service du public, des pratiquants, relève d'un état d'esprit, d'une posture. C'est notre vocation.

### **LA CONVIVIALITÉ**

Notre Fédération s'est construite sur un terreau de bénévolat dynamique. L'engagement bénévole reste aujourd'hui encore un pilier de notre fonctionnement. Nous nous devons de préserver cet esprit convivial qui nous caractérise, que nous apprécions et qui conditionne la pérennité de ce système.

### **LA SOLIDARITÉ**

Si nous voulons préserver l'unité de notre mouvement, par-delà les revendications catégorielles de chaque sport et de chaque type de handicap que nous accueillons, il nous faut savoir faire preuve de solidarité en tout lieu, et le faire savoir à tous les acteurs de notre fédération.

### **LE RESPECT**

La valeur morale de nos sportifs et entraîneurs est régulièrement louée par les arbitres, médias, organisateurs... Sachons préserver cette attitude respectueuse des règles, de la différence et du travail de chacun qui constituent un héritage précieux du passé.

### **LA COHÉRENCE**

Du siège fédéral au club, en passant par les comités et les commissions sportives, c'est tout un ensemble d'acteurs qui doit collaborer, dans un esprit de dialogue, de respect mutuel et d'addition de compétences.

### **L'OUVERTURE**

Parce que le repli sur soi est sans avenir, nous devons être identifiés comme une fédération ouverte sur son environnement, accueillante et résolument tournée vers l'avenir.

## ➤ **Projet fédéral CAP 2024 - Les ambitions et actions prioritaires de la FFH**

### **Faciliter l'accès à la pratique au plus grand nombre**

-Augmenter le nombre de licenciés

Diversifier et amplifier le nombre de structures affiliées

Restructurer l'offre de licence pour favoriser une pratique multisport  
Développer des nouvelles pratiques et formes de pratique (sport  
santé)  
Accueillir de nouveaux publics

### **Partager notre expertise**

Une ouverture et un accompagnement des projets des acteurs externes sur le champ  
du handicap et du sport  
Accroître l'expertise des dirigeants, bénévoles et cadres sportifs handisport  
Établir des conventions de collaboration plus engageantes avec les fédérations homologues  
Renforcer notre visibilité extérieure

### **Développer notre attractivité**

Un réseau fédéral fort, soutenu par sa fédération, ancré dans les territoires  
Des services fédéraux dédiés à l'accompagnement des territoires  
Renforcer le lien contractuel des engagements partagés entre la fédération et son  
réseau fédéral  
Des liens forts avec les partenaires institutionnels et associatifs

### **Excellence sportive**

Améliorer le classement aux Jeux Paralympiques d'été et d'hiver  
Renforcer les parcours d'accès à l'excellence sportive  
Renforcer le suivi et le lien avec les structures d'accueil des sportifs de haut niveau  
Augmenter le nombre de structures d'entraînement permanentes pour la préparation  
des sportifs de nos Collectifs France et Relève



## Le CRH HDF à travers quelques chiffres

Saison sportive	Nombre d'affiliation	Nombres de licences
2017-2018		2449
2018-2019	123	2518
2019-2020	120	2560





## II. PRESENTATION DU DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

Le **Pas-de-Calais** doit son nom au *pas de Calais*, le détroit qui le sépare de l'Angleterre.

La préfecture de ce département est Arras.

Le Pas-de-Calais se caractérise par son territoire contrasté regroupant un patrimoine touristique et naturel important d'une part et, d'autre part, des zones très urbanisées. Il est l'un des départements les plus peuplés de France, porté par son extrémité Est qui abrite plus de la moitié de sa population. S'il ne possède pas de très grande ville, ni de centre urbain polarisant à lui seul tout l'espace départemental, il n'en dispose pas moins d'un réseau équilibré de villes moyennes et secondaires dont les principales sont Calais, Boulogne-sur-Mer, Arras et Lens.

Il fut créé par regroupement de l'Artois (alentours d'Arras, Béthune, Lens et Saint-Omer) et d'une partie de l'ancienne Picardie (alentours de Boulogne-sur-Mer et Calais), deux territoires qui restent, encore aujourd'hui, assez différents culturellement et économiquement. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Pas-de-Calais était rattaché au département du Nord pour former la région Nord-Pas-de-Calais. Aujourd'hui, il constitue avec quatre autres départements, la région Hauts-de-France.

Le département du pas de Calais couvre une superficie de 6671 km<sup>2</sup>, **répartis-en 9 territoires, 7arrondissements, 895 communes et 45 intercommunalités**. Il abrite 1 500 000 habitants

Son économie repose sur l'association « culture/élevage » ; le littoral abrite de petits ports de pêche et surtout le 1<sup>er</sup> port de pêche français : BOULOGNE/MER ; CALAIS étant un important port de commerce avec le tunnel sous la manche et les ferrys.

Son industrie actuelle se dirige vers l'agroalimentaire le textile, la chimie...

ARRAS, BETHUNE, CALAIS accueillent des antennes universitaires.

La Côte d'Opale est touristique : Calais, Le Touquet, Berck/mer

- [Les 9 territoires :](#)

- 1) L'Arrageois
- 2) L'Artois
- 3) L'Audomarois
- 4) Le Boulonnais
- 5) Le Calaisis
- 6) La Communauté d'Agglomérations Lens-Liévin
- 7) Hénin-Carvin
- 8) Le Montreuillois
- 9) Le Ternois



Beaucoup de sports sont pratiqués dans le Pas-de-Calais.

Le Racing Club de Lens est le principal club de football du département. L'Union sportive Boulogne Côte d'Opale évolue aujourd'hui en National après avoir joué en Ligue 1 et en Ligue 2.

Sur la Côte d'Opale, on pratique le char à voile, le cerf-volant, le speed sail, le kitesurf ou encore le tennis et le golf mais aussi beaucoup de handisports : le tir à l'arc, l'athlétisme, le cécifoot ou encore la Boccia....

En 2012, le Pas-de-Calais a fait office de *base arrière* pour les Jeux olympiques et paralympiques de Londres où de nombreuses délégations sportives françaises et étrangères sont venus pour peaufiner leur préparation avant les Jeux.

## LES DISPOSITIFS EXISTANTS :

### ✓ **L'Agence Nationale du Sport**

L'Agence nationale du Sport est officiellement née le 24 avril 2019 dans l'enceinte du Stade de France à Saint-Denis. Née d'une longue concertation avec tous les acteurs du sport Français, cette agence est un levier pour accompagner les politiques publiques et porter les objectifs fixés par la Ministre des Sports en matière de haut niveau et de sport pour tous. Elle est aujourd'hui sous la gouvernance du ministre de l'éducation nationale

---

### ✓ **L'Agence Régionale de la santé**

Créée depuis le 1er avril 2010, l'ARS a pour mission de mettre en place le politique de santé dans la région des hauts de France Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, et met en œuvre les actions visant à l'amélioration générale de la santé en lien avec différents partenaires.

### ✓ **Le Conseil Départemental du Pas de Calais**

Le Conseil départemental est l'organe délibérant du Département, il est le principal acteur de la solidarité dans le département à laquelle il consacre la majeure partie de son budget. Les politiques mises en œuvre par les Maisons du Département Solidarité (MDS) concernent l'enfance et la famille, les personnes âgées, les personnes handicapées, la santé et l'insertion. Chaque Maison du Département Solidarité dispose de plusieurs sites d'intervention sur son territoire : les sites solidarité.

### ✓ **La maison des sports :**

Depuis 1994, le conseil départemental du pas de calais dispose d'une maison des sports, située à ANGRES, qui accueille le mouvement sportif et permet de rassembler dans un même lieu les acteurs principaux de la pratique sportive dans le pas de calais.

### ✓ **Le comité départemental olympique et sportif :**

Déclinaison au niveau départemental du comité national olympique et sportif français , il est chargé de coordonner et de fédérer l'action des 70 comités départementaux du pas de calais.

### ✓ **Les comités départementaux :**

Le département du pas de calais comprend 70 comités départementaux qui fédèrent 3200 clubs sportifs et plus de 300 000 licenciés et organise la pratique sportive de tout public.

### ✓ **L'union sportive de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré :**

Organise la pratique sportive au sein des écoles primaires

### ✓ **L'union nationale du sport scolaire :**

Organise la pratique scolaire dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré

### III. PRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DU PAS DE CALAIS

Le comité Départemental handisport du pas de calais est un organe déconcentré de la Fédération Française Handisport ; il est affilié à la fédération et collabore étroitement avec le comité régional.

Le comité regroupe les clubs et sections handisport de tout le département.

#### SES VALEURS

Offrir à toute personne en situation de handicap, physique, visuel, auditif de pratiquer un et/ou plusieurs sports de loisir ou de compétition quel que soit son âge, sa différence, son sexe, ses origines.

Le sport doit être un outil d'intégration et de lien social, il doit permettre un échange perpétuel entre le public valide et en situation de handicap, une pratique adaptée à ses besoins et à ses envies.

#### SES MISSIONS

Coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap physique, visuel ou auditive sur tout le département.

Développer le Handisport dans le pas de calais afin de permettre à toute personne en situation de handicap d'accéder à une pratique sportive de son choix et au plus près de chez elle.

Repérer les besoins en formation, informer sur les formations existantes, participer au programme régional de formation.

#### SES OBJECTIFS

- *Affirmer la place du comité sur le plan départemental, régional et national*  
*Mieux définir son fonctionnement et s'en donner les moyens :*

#### Pourquoi ?

- Permettre une cohérence de l'action du comité, une richesse des échanges, une mobilisation des moyens afin que chacun se sente concerné par la politique du comité.

#### Comment ?

- En favorisant l'organisation au niveau départemental, en participant autant que faire se peut aux manifestations, en allant vers les autres, en soutenant, en accompagnant.
- En établissant des conventions de mise en œuvre de la politique du comité avec les partenaires départementaux, régionaux, voir nationaux.
- En clarifiant les rôles et responsabilités à chacun des échelons.
- En établissant des procédures avec les clubs et associations pour que le comité soit obligatoirement informé des manifestations organisées.
- En mutualisant les moyens humains et financiers
- En diversifiant la recherche de moyens financiers ; développer les partenariats, rééquilibrer, expliquer les coûts, mettre en place des cotisations départementales.

- **Partager nos valeurs, faire connaître le comité, ses missions, susciter des adhésions, accueillir, fidéliser les pratiquants :**

#### **Pourquoi ?**

- Permettre la poursuite, le développement de la pratique du Handisport, pérenniser les activités pour que les clubs vivent, se développent, que le comité assure son rôle social en se rapprochant de ses clubs et de ses adhérents.

#### **Comment ?**

- En assurant la promotion des activités du comité, par une présence lors d'événement ou de manifestations grand public, par l'organisation d'actions de découverte, par l'intervention dans les écoles, collèges, lycées, universités... par la mise en place d'actions avec les professionnels du Handisport.
- En facilitant la mission d'accueil des clubs, en simplifiant les procédures d'adhésion, en mettant à disposition des outils de communication, en aidant à la mise en œuvre de projets, en donnant des informations régulières.
- En valorisant les actions en faveur de publics défavorisés, en organisant des sessions d'information lors de congrès ou journées promotionnelles.
- En développant les adhésions via le site internet, en proposant aux adhérents des services attractifs : accueil adapté aux jeunes, pratiques familiales.

***Le comité a la capacité de proposer des activités et des rencontres dans l'optique du dépassement de soi en fonction des différentes dynamiques sportives adaptées aux différents handicaps.***

**Le Comité part du principe que le sport est un projet et un service citoyen qui doit permettre l'intégration sociale en encourageant la mixité.**

**En 2020, notre comité entre dans l'ère du Dispositif de Valorisation Territorial (DVT). Ce projet que nous portons a été élaboré collectivement, grâce à de nombreux échanges et contributions. L'objectif est de répondre au mieux à la feuille de route proposée par la Fédération Française Handisport. Ce projet tient également compte de notre histoire, des forces et des faiblesses dont nous faisons le constat objectif.**

## **IV. L'ORGANIGRAMME**

**PRESIDENTE** : SUZANNE GUMINSKI  
PROFESSION : RETRAITEE

**SECRETAIRE GENERALE** : ORIANE DEMARET PROFESSION :  
TECHNICIEN SUPERIEUR GESTION

**VICE PRESIDENT DELEGUE** : PATRICK GUMINSKI  
PROFESSION : RETRAITE

**TRESORIER GENERAL** : CHRISTIAN LEGROS  
PROFESSION : RETRAITE

**TRESORIER ADJOINT** : FRANCOIS LEGROS  
PROFESSION : CONSEILLER EN GESTION

### *MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR :*

HAYKAL ELLEUCH : MEDECIN

DORIAN DECARME  
PROFESSION : SPORTIF HAUT NIVEAU

MANON FARDOUX  
PROFESSION : CHARGEE DES AFFAIRES ELECTORALES

CHRISTIAN DEZ  
PROFESSION : RESPONSABLE TECHNIQUE MAIRIE

SEPHANE QUICAMPOIX  
PROFESSION : MANAGER OPERATIONNEL

ANTONIO GUEMMAZ  
SANS PROFESSION

ANNIE DEVESSE  
PROFESSION : AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE

JENNIFER ROBERT  
PROFESSION : ANIMATRICE EHPAD

PHILIPPE BARRE  
PROFESSION : RETRAITE

## **SALARIE**

**ANTONY MORCHOISNE** - Agent de développement

**Missions** : assure des tâches sportives, éducatives et administratives, et participe à l'encadrement technique de certaines activités auprès des clubs handisport du Département. Il a en charge la mise en place de formations théoriques et pratiques ainsi que la mise en place de manifestations sportives et des sensibilisations en milieu scolaire, EHPAD, structures spécialisées et en entreprise. Il assure l'entretien et la gestion du matériel. Il gère les dossiers de subvention du Conseil Départemental 62 et de l'ANS.

Il travaille en étroite collaboration avec les différents référents du Conseil Départemental 62, le CDOS 62 ainsi que tous les partenaires institutionnels du Comité. Il assure la partie communication (du site internet, du Facebook, et de la plaquette des clubs...)

Il participe à l'analyse des besoins territoriaux dans les domaines de compétence du Comité et veille à l'application de la politique de ce dernier.

## V. LES MISSIONS DES CLUBS

### Missions fondamentales

- ✓ Offrir un projet à chaque licencié et à chaque sportif et des perspectives d'évolution à tout licencié sportif ou cadre.
- ✓ Avoir une politique active de recrutement de licenciés sportifs et de dirigeants.
- ✓ Mettre en place les conditions d'une vie de clubs conviviale.

### Missions annexes

- ✓ Actions ponctuelles de sensibilisation à la pratique Handisport
- ✓ Organisation de manifestations sportives locales.

## VI. LES COMMISSIONS MISES EN PLACE AU CDH 62

<b>COMMISSIONS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT PAS DE CALAIS</b>	
<b>COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES (4 PERSONNES)</b>	CHRISTIAN DEZ PHILIPPE BARRE ANNIE DEVESSE MANON FARDOUX
<b>COMMISSION DE DISCIPLINE (2 PERSONNES)</b>	DORIAN DECARME
	JENNIFER ROBERT
<b>COMMISSION MEDICALE (2 PERSONNES)</b>	HAYKAL ELLEUCH PATRICK GUMINSKI
<b>COMMISSION DEPARTEMENTALE DU DEVELOPPEMENT DES SPORTS (4 PERSONNES)</b>  <b>COMMISSION SPORTS DE NATURE (2 personnes)</b>	PATRICK GUMINSKI DORIAN DECARME ANTONIO GUEMMAZ STEPHANE QUIQUEMPOIX
	PHILIPPE BARRE (référent) MANON FARDOUX

## VII. LES AXES DU PROJET

Ce projet se décline en 4 axes opérationnels en lien avec les axes de la Fédération Française Handisport et les besoins prioritaires recensés sur le territoire départemental.

**1. DEVELOPPEMENT**

**2. TERRITOIRE**

**3. EXPERTISE**

**4. FORMATION**

Sur chacun de ces axes, les membres du Comité Départemental Handisport du Pas de Calais travaillent en étroite collaboration avec les divers secteurs professionnels existants :

- Secteur associatif et compétitif : handisport et "valide"
- Secteur spécialisé et médical
- Secteur scolaire : du primaire aux collèges et à l'université
- Secteur privé : entreprises pour partenariat et sponsoring



## 1. POLE DEVELOPPEMENT

**Le Comité regroupe pour la saison 2019/2020, 612 licenciés, au sein de 27 clubs et sections affiliés.**

### Ces clubs présentent des formes variées :

Associations sportives rattachées à un établissement spécialisé, dont l'action s'inscrit dans le projet d'établissement et qui permet un prolongement d'activités sportives, quel que soit le niveau de pratique.

Clubs sportifs sans liens institutionnels qui accueillent des sportifs en situation de handicap non pris en charge en établissement ou en dehors des temps institutionnels.

Sections « handisport » dépendant d'un club « valide » créées et gérées par le club : on dénombre 10 clubs pratiquant cette mixité dans le Département du Pas-de-Calais.

Le Comité Départemental Handisport est présent sur l'ensemble des territoires qui composent le département du Pas de Calais :

Il demeure cependant, des zones isolées à rencontrer et à sensibiliser. Notre proximité avec les communes et intercommunalités nous permet d'intervenir régulièrement et de développer l'activité handisport, comme c'est le cas pour l'Agglomération Béthune-Bruay-Artois Lys Romane, avec lequel une charte du handicap a été signée en collaboration avec les partenaires du champ du handicap.

Le comité a pour ambition d'agrandir son rayon d'intervention, Il existe cependant, des problématiques dues à l'étendue de notre département : 6671 km<sup>2</sup> répartis en 9 territoires, 7 arrondissements, 895 communes et 45 intercommunalités.

Ce qui entraîne des déplacements importants pour faire connaître le CDH et toucher un maximum de personnes en situation de handicap.

Force est de constater que l'isolement de certains villages est un frein au développement des activités sportives pour les personnes handicapées qui souhaiteraient pouvoir pratiquer une activité sportive. Cependant les membres du Comité ont l'espoir d'investir le pas de calais dans une politique adaptée et logique : celle « **des petits pas** »

### Finalités

Développer et structurer la pratique sportive handisport et offrir des réponses adaptées à toutes demandes de pratiques ciblées pour le licencié d'aujourd'hui et de demain sur l'ensemble du département du Pas de Calais.

Le CDH 62 aspire à contribuer à la lutte contre les exclusions et les discriminations à la pratique sportive, à la promotion de l'accès à la pratique sportive pour les personnes handicapées et de la mixité « valides/personnes handicapées » notamment dans les milieux sportifs.

## Constats

Le handisport caractérise l'ensemble des disciplines sportives pouvant être pratiquées par des personnes en situation de handicap (handicap physique et/ou sensoriel). Le handisport regroupe de nombreuses disciplines sportives dont les règles ont été aménagées pour permettre sa pratique par tous.

Plusieurs disciplines handisports sont basées sur des sports existants. Toutefois, certains sports ont été créés spécifiquement pour les personnes en situation de handicap et n'ont pas d'équivalent en sport valide : le Foot-fauteuil électrique, la Boccia, le goalball, ...

Le handisport propose de nombreuses disciplines (sous forme de loisirs ou de compétitions qui peuvent être de haut niveau) pour les personnes amputées, déficientes visuelles, sourdes, paraplégiques, paralysés cérébrales ...

La compétition de haut niveau est la vitrine du handisport, mais les pratiques de loisir, la pratique des sports de nature, le sport santé, la pratique auprès de public cible (jeune, « grand handicap », déficients sensoriels...) ne devront, en aucun cas, être oubliées. Ces pratiques, qui représentent le plus grand nombre, sont le vivier de notre mouvement.

## Objectifs :

Proposer une diversité d'offre de pratique sportive adaptée pour les personnes en situation de handicap et personnes vieillissantes sur tout le département pour répondre de façon optimale à l'ensemble des demandes

Orienter les personnes vers les clubs correspondant à leur désir de pratique

Augmenter le nombre de licenciés sur le département (et notamment les jeunes)

Augmenter le nombre de manifestations et compétitions dans le département afin de promouvoir, valoriser et mettre en avant les activités handisports.

Poursuivre le développement des projets : « jeunes », « grand handicap » et du programme d'accueil à destination des sportifs déficients sensoriels

Augmenter le réseau de partenaires

Favoriser la pratique des sports de nature (aménagement du territoire, accessibilité des sites de pratique)

## Actions

### Axes prioritaires :

#### Axe 1 - Développer l'offre sportive multisport de loisir et de découverte

##### ➤ Dispositif JEUNES :

Mise en place du dispositif "Jeunes" avec proposition de journées de découverte, de détection, de stages sportifs, d'un séjour sportif en été... à destination des jeunes en situation de handicap moteur ou sensoriel de - de 20 ans.

Ce dispositif recherche le moyen d'inciter les jeunes à envisager le sport comme une activité à leur portée mais aussi de partager avec d'autres jeunes des activités sportives.

De nombreux jeunes sont encore aujourd'hui dispensés d'EPS et ne sont pas intégrés sur les temps de pratique USEP, UNSS, UGSEL ou FFSU, la mise en place de journées « sport partagé » permet une intégration des jeunes en situation de handicap

#### ➤ **Dispositif établissements spécialisés :**

Mise en place de journées de découverte, des tournois ou des challenges sportifs ... à destination des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel résidant en centres spécialisés

L'identification de personnes référentes au sein des établissements est un point important afin de les convaincre progressivement que le projet sportif doit être inscrit dans le projet d'établissement  
Intervention en centre de rééducation : Intervention dans les centres de rééducation pour des actions de « découverte/initiation handisport » où le comité propose des activités physiques adaptées et des disciplines handisports aux patients et aux personnels soignants. Cette rencontre peut permettre d'identifier des futurs licenciés, de recruter de nouveaux adhérents

#### ➤ **Dispositif personnes handicapées vieillissantes**

Beaucoup de sports sont ouverts aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur degré de handicap.

Comme chez les personnes valides, l'activité physique est considérée comme un élément clé du bien-être de l'individu, qu'il soit handicapé physique, sensoriel ou multi handicapé.

Il convient aussi d'insister sur le caractère éducatif de la pratique de l'activité physique comme élément d'une bonne santé, d'une hygiène de vie.

Organisation de tournois de Boccia en EHPAD

#### ➤ **Organisation d'une Ecole Handisport Départementale**

Une école handisport départementale est une structure d'accueil pour les jeunes de moins de 16 ans, en situation de handicap moteur ou sensoriel, qui souhaitent s'initier à la pratique sportive et s'entraîner dans les disciplines organisées par le mouvement handisport.

Elle est portée par le Comité Départemental Handisport : administration, fonctionnement, encadrement...

L'école handisport départementale est la porte d'entrée du jeune sportif dans le mouvement handisport. Elle lui permet de découvrir plusieurs disciplines, d'affiner son choix, de faire ses premiers-pas compétitifs pour ensuite continuer sa pratique et progresser au sein d'un club handisport de la discipline de son choix.

L'école handisport départementale doit servir de tremplin vers la pratique régulière en club handisport

### ➤ Organisation de journées de pratique :

Le CDH62 organise des journées de pratique (initiation, perfectionnement et performance) aussi bien dans les sports prioritaires de notre Plan Sportif

Territorial que dans d'autres pratiques handisport (sport de pleine nature...)

### ➤ Organisation de compétitions

Mise en place de compétition internationale, nationale et départementale afin de valoriser la discipline et de la rendre plus lisible dans le département.

### ➤ Programme d'acquisition de matériels adaptés :

Le comité est doté de matériel adapté ainsi que de fauteuils de sport (basket, athlétisme, joëlettes...). Ces fauteuils sont utilisés pour les actions du comité (journée de découverte et d'initiation, formation,) et sont mis à disposition gracieusement auprès des clubs ou sections handisport affiliés.

### ➤ Dispositif Sport santé :

Le sport santé dans toute sa dimension correspond à une approche du sport (de l'activité physique) différente puisque ce dernier devient un outil au service du capital santé (dans son maintien ou son développement) de la personne. Il s'agit donc d'une approche de l'activité dans le respect de l'intégrité physique et psychologique du pratiquant à court comme à long terme, qu'il soit compétiteur ou non.

Il permet de réduire, de manière significative les effets négatifs et la détérioration provoquées par le handicap et par l'inactivité. Il devient essentiel pour les personnes vieillissantes, qu'elles soient en situation de handicap ou non et qu'elles que soient leurs capacités.

#### **Pour cela, il tient compte à la fois :**

- des pathologies,
- de l'environnement de la pratique (dehors, en gymnase, dans l'eau, en hauteur...)
- des indicateurs de santé (IMC, FC, tour de taille, essoufflement, nombre de pas par jour, VO2 max...)

Il peut donc améliorer les capacités fonctionnelles mais doit permettre de retrouver et maintenir un potentiel moteur efficace et de réduire de manière significative les effets négatifs et la détérioration provoqués par le handicap, l'inactivité mais aussi le vieillissement

**Le comité va mettre en place des actions et soutenir les actions locales sur la thématique « sport santé » : (obésité- personnes handicapées vieillissantes ...)**

## **2. POLE TERRITOIRE**

### **➤ ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS**

#### **Finalités**

Par son rôle actif et dynamisant auprès des clubs et sections handisport, l'action du CDH 62 a pour finalités :

- L'amélioration des conditions d'accès et de pratique du sport pour les personnes handicapées
- Une meilleure intégration sportive des personnes en situation d'handicap
- L'accompagnement et le développement du maillage territorial des disciplines handisport sur l'ensemble du département

Ainsi, nous devons revenir à la source et soutenir la structuration de nos clubs, pour mieux accompagner ces structures qui sont les portes d'entrée de notre mouvement.

#### **Constats**

Nos clubs subissent des évolutions majeures ces dernières années : ratio compétiteurs/clubs qui complique l'organisation d'entraînements, baisse de l'engagement bénévole, multiplication des sections handisport dans les clubs ordinaires, faible création de club handisport ...

#### **Objectifs :**

Soutenir, dynamiser, animer et valoriser les actions de nos clubs et de nos sections handisports et les accompagner dans leur projet de développement et dans leur organisation de manifestation

Faciliter l'accès à une information personnalisée et les accompagner dans leur démarche d'accueil et d'adhésion

Favoriser la circulation de l'information auprès des clubs (réunions de rentrée, temps d'échanges...)

Meilleur accompagnement des clubs et soutien en termes de conseils et de matériel

Amélioration de l'implication et de la reconnaissance du comité auprès des clubs

Amélioration du lien, des contacts et de la communication entre le comité et les clubs

Augmentation du nombre de club ou section

Elargir les lieux d'accueil des licenciés (notamment dans les clubs valides)

## **ACTIONS**

### **Relation Comité/Club :**

Avoir une écoute permanente des besoins des clubs et aller à leur rencontre (bilan et perspectives de développement), organiser des temps d'échanges avec les clubs (réunion, séminaire)

### **Création de club ou de section :**

Accompagnement pour la création de nouveaux clubs ou de nouvelles sections

### **Rôle de conseil et d'appui technique aux clubs handisport :**

Informations et aides administratives, accompagnement à la recherche de moyens financiers et humains, mise à disposition de matériels adaptés, ...

Soutien aux clubs handisport organisateurs d'événements : Soutenir les clubs sur les événements compétitifs ou promotionnels que ce soit avec des aides techniques, logistiques et/ou matériels ou avec la mise à disposition de salarié ou de bénévole durant la manifestation.

Aide technique dans le montage de dossiers de subvention tel que le Dispositif de Valorisation Territorial (DVT)

Dans le cadre de l'organisation de compétition nationale ou régionale une aide financière peut être attribuée aux clubs qui en font la demande

## **➤ LES SPORTS DE NATURE DANS LE DEPARTEMENT**

Le référent Sports de Nature a pour mission de gérer toutes les problématiques liées au développement des sports de nature envers les personnes handicapées

7 sports de pleine nature sont aujourd'hui « fédérés » : leur développement fait l'objet d'une Commission Sportive spécifique Sports de Nature :

- Plongée
- Randonnée (à vocation uniquement non compétitive)
- Equitation
- Canoë Kayak
- Ski alpin
- Ski nordique
- Voile (à vocation à la fois compétitive et de loisirs).

Chaque commission sportive est gérée par un Directeur Sportif (DS). Chaque commission sportive s'assure du développement et de la coordination du sport de nature concerné à un niveau national et local par l'intermédiaire d'un référent régional ou départemental.

Conformément à sa mission essentielle de promotion et d'organisation des activités physiques et sportives pour les personnes handicapées, reçue par délégation ministérielle, la Fédération Française Handisport (FFH) s'attache à développer l'accès aux loisirs sportifs.

Depuis sa création par la Fédération Française Handisport en 1998, **le label ESPACE LOISIR HANDISPORT** identifie les structures de loisirs symbolisant une qualité d'accès des loisirs sportifs de pleine nature aux personnes handicapées physiques et visuelles.

**La FFH** est convaincue que les activités sportives de plein air constituent un moyen privilégié d'épanouissement et d'insertion grâce à l'approche d'une autonomie d'action en milieu naturel. Cette préoccupation est confirmée par le fort développement général du tourisme sportif vers lequel la population handicapée est attirée, comme tout à chacun, en cela le CDH la rejoint totalement.

## ➤ LA LABELLISATION

### Finalités

Le label est une reconnaissance officielle de la FFH de la qualité d'accueil et de prestations du club. Cette reconnaissance lui permet de se valoriser et lui assure une visibilité extérieure.

- Valorisation auprès des institutions publiques et partenaires privés. Celle-ci favorise de nouveaux partenariats et des retombées financières.
- Valorisation auprès des sportifs. Être identifié comme club labellisé augmente sa capacité d'attraction des sportifs et favorise la croissance de ses effectifs.

### Constat

Par les démarches administratives un peu longues pour l'acquisition du label, peu de club font la demande. Avec la refonte du label en 2020 qui facilite la démarche nous pourrons inviter plus facilement les clubs pouvant prétendre à l'obtention du label à déposer leur candidature.

### Objectifs :

- Augmenter le nombre de structures labélisées
- Valoriser les clubs et sections handisport

## Actions

Démarche qualité : la labellisation Promouvoir le « label club » auprès de nos clubs (label attribué et régulé par une commission nationale), ainsi que suivre et accompagner les clubs qui candidatent à la labellisation

### ➤ INFORMATION/COMMUNICATION

Développer un centre permanent d'information tout public

## Finalités

Le CDH 62 doit être la structure incontournable pour toutes questions concernant le handisport dans le Pas de Calais

Le comité se doit de prendre les dispositions nécessaires afin de pouvoir donner une réponse claire à toutes les demandes. Toute personne en situation de handicap doit se sentir accueillie, accompagnée vers une pratique sportive adaptée, maîtrisée et sécurisée.

L'amélioration de notre communication permettra de mieux se faire connaître et de mieux échanger.

## Constats

Le comité est de plus en plus sollicité pour fournir de l'information tous azimuts. Il répond à des questions d'affiliations pour les clubs, donne des informations ou conseils concernant l'offre de pratique sportive...

Comme toute association, le CDH62 a des besoins en outils de communication pour développer ses activités et ses projets. Il utilise les moyens nécessaires pour une communication optimale externe (vers le grand public et les collectivités) et interne (auprès de ses clubs, licenciés et partenaires).

## Objectifs :

Structurer l'information et faciliter l'accès à une information de qualité par une démarche volontariste en direction des individus ou des structures cibles (centres, MDPH, Sport Intégré, UFR-STAPS...)

Développer les outils de communication afin de mieux médiatiser notre discipline et améliorer l'accès à l'information concernant les activités du comité

Apporter une information fiable et objective sur les différentes pratiques

Améliorer la communication et l'information sur le handicap au niveau du « grand public » mais aussi au niveau des clubs handisport

Accueillir, accompagner et orienter toute nouvelle demande de pratique sportive en direction des clubs et des sections handisports



## Actions

Site internet : <http://www.handisport-pasdecalais.fr/>

Le site internet est un bon moyen de communication accessible à tous.

Actualisé régulièrement, ce site doit informer notamment sur les actualités départementales, la politique et les missions du comité, les sports praticables dans le département, les évènements départementaux, les formations, les activités du comité, les résultats... mais permet également de publier des photos ou vidéos des manifestations sportives

Réseaux sociaux : Une page Facebook existe pour le comité où des post réguliers sont diffusés

Newsletter mensuelle : Afin d'informer régulièrement les institutions et les personnes côtoyant le CDH 62 (clubs, licenciés, partenaires...), est produite sur le site

Collaboration avec les médias locaux lors d'organisation de manifestations sportives afin d'avoir des articles ou des diffusions à la radio ou à la télévision

Réalisation de support de communication avec l'identité visuelle du comité handisport afin d'être visible sur l'ensemble des évènements mis en place par le comité ou auxquels nous participons.

## ➤ PROMOTION

### Finalités

La connaissance et la reconnaissance du mouvement handisport à l'échelle départementale doivent être un des leitmotivs pour la paralympiade à venir.

Chaque action d'animation menée par le comité est une vitrine du mouvement handisport et contribue à la promotion et au développement d'un savoir-faire reconnu.

### Constats

Le comité met à disposition des institutions ou des entreprises, une expertise technique du Handisport dans la conception de manifestations en lien avec le handicap et le handisport (Informations « spécialisées » dans le domaine du Handisport, aide au choix des thématiques de sensibilisation...).

### Objectifs :

Se faire connaître en menant des actions de promotion et en ayant une démarche volontariste en direction de tout individu ou structures cibles

Être acteur du réseau sportif départemental (DRJSCS, DDCS, CDOS 62, ...) et participer aux instances sportives départementales

Participer à l'animation d'actions de sensibilisation au handicap et au handisport dans des milieux professionnels, scolaires, associatifs et institutionnels

Orienter les personnes vers les clubs

Améliorer la connaissance du Handisport auprès d'un public « extérieur » au handicap

Augmenter son réseau de partenaires

### Actions

Tenue de stand d'information et de présentation du mouvement handisport.

Promotion des clubs handisport et de l'accès à la pratique sportive pour les personnes handicapées

Organisation de démonstrations sportives lors des participations à des salons, des journées découverte, forums des associations ou des manifestations.

Sensibilisation en entreprise. Animations d'activités adaptées dans un monde extérieur au handicap.

Ces sensibilisations permettent l'implication des salariées dans les activités handisports qui participent aux activités proposées (Boccia, basket, sarbacane, FFE, fauteuil, parcours en fauteuil...)

Sensibilisation en milieu scolaire

Le CDH62 met en place des actions éducatives et de sensibilisation auprès des plus jeunes afin de pouvoir répondre aux diverses questions des élèves, mieux appréhender le handicap, d'avoir un nouveau regard sur le handicap. Il est nécessaire d'adapter le discours en fonction du public cible.

Présence régulière dans diverses manifestations et colloques pour présenter ses activités  
Il est nécessaire d'aller à la rencontre des personnes afin d'informer chacun sur ses possibilités d'ouverture envers le handicap.

**Il est important de montrer qu'il ne faut pas s'arrêter aux « problèmes d'intégration » en apportant des solutions aux personnes rencontrées. Nous devons être identifiés comme un comité ouvert sur l'environnement, accueillant et tournés vers l'avenir.**

### 3. POLE EXPERTISE

#### CONSTAT

Depuis 2016, de nouveaux acteurs (les fédérations homologues) ont obtenu la légitimité ministérielle pour piloter l'organisation du sport pour les personnes en situation de handicap.

Face à cette évolution, la FFH se positionne sur un nouveau de champ de compétences : l'expertise.

#### FINALITES

Accroître l'expertise handisport en interne

Positionner le comité comme acteur incontournable du "Sport & Handicap" en externe

Formaliser et innover dans nos domaines d'expertise

Diffuser et transmettre notre expertise en interne

Rayonner et accompagner les acteurs externes

Le champ d'action du pôle expertise comprend les compétences spécifiques de notre mouvement (sport et handicap exclusivement) au sein de 3 domaines : le sport, le handicap et la gestion de projets.

#### OBJECTIFS

Créer un lien de confiance et faire preuve d'ouverture

Travailler en équipe, en concertation et en consultation

Respecter la mission organisationnelle de chaque partie

Respecter les attentes et les limites de chacun

Partager les enjeux, les risques et les responsabilités

Investir conjointement les ressources

Favoriser l'engagement et la permanence des intervenants

Établissement de conventions de partenariat

Création d'espaces de concertation

Conférences ou formations conjointes organisées par le CDH et ses partenaires.

#### ACTIONS :

##### LE PARTENARIAT

Désigne un accord formel entre deux ou plusieurs parties qui ont convenu de travailler en coopération dans la poursuite d'objectifs communs.

La démarche de partenariat peut être déclinée :

- soit auprès des sports organisés par la FFH
- soit auprès des sports fédérés par la FFH ou délégués aux fédérations homologues

## LES CONVENTIONS

La déclinaison à l'échelle départementale des conventions établies par la FFH avec de nombreuses fédérations homologues ou associations nationales gestionnaires d'établissement (UGECAM, APF, FHP...) permettrait de développer et renforcer certains partenariats et serait un moyen d'avoir des ressources supplémentaires pour les activités du comité.

La collaboration entre les administrations officielles, comme le Conseil Départemental, l'éducation nationale, l'agence régionale de santé, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les intercommunalités, les clubs valides et handisports, et le CDH 62 contribuent grandement au développement du mouvement handisport.

Le CDH 62 reconnaît, bien évidemment l'importance du partenariat avec la population dans la reconnaissance de son mouvement : c'est pourquoi il privilégie l'instauration de partenariats avec les différentes instances citées précédemment.

## LA CHARTE DU HANDICAP

Signée entre la communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane et Les associations représentatives de personnes handicapées, des parents d'Enfants handicapés, les associations œuvrant auprès des enfants et des adultes handicapés, dont le Comité Départemental Handisport du Pas de Calais,

### **Cette charte vise à :**

- ✓ Promouvoir l'intégration dans la cité de toutes les personnes en situation de handicap, en améliorant leur autonomie par des actions concertées entre la collectivité et les associations regroupées :
- ✓ Répondre aux attentes de ces personnes dans les domaines de la vie quotidienne : information, mobilité et transport, accès aux lieux publics, emploi, logement, enfance éducation, culture, sport, loisirs, vie sociale.

Le CDH 62 s'inscrit totalement dans le champ d'intervention qui est le sien, celui du sport et s'engage à mettre en œuvre les actions favorisant le meilleur accès pour tous aux pratiques sportives en soutenant l'intégration des enfants et/ou personnes en situation de handicap dans les clubs sportifs existants reconnus ou non handisport, en favorisant ainsi la mixité.

Ainsi, l'agent de développement du Comité occupe un bureau mis gracieusement à sa disposition dans les locaux d'Artois-com., et a entrepris depuis 2010, le développement des activités handisport sur le territoire de cette agglomération où elle intervient régulièrement dans des établissements spécialisés ou dans les clubs sportifs.

L'objectif étant de mobiliser, sensibiliser et accompagner les clubs sportifs de ce territoire. Il est prévu dans les perspectives d'Artois com. de financer une partie du poste de l'agent de développement du comité.

\*Il conviendra de s'appuyer sur les ouvrages de la FFH : collection des experts

## LE MATERIEL ADAPTE

Le CDH62 possède un parc de matériel adapté important et le met à disposition de ses clubs et sections afin de faire pratiquer le sportif avec du matériel :

- Standard : une seule dureté de balles de Boccia, des gants de VTT pour l'athlétisme fauteuil...
- Multisports : des fauteuils multisports pour la pratique de loisir
- Disciplinaire et réglable : fauteuil de basket, de tennis

Permettant certaines adaptations individuelles (coussin supplémentaire, mousse...) pour augmenter le confort du sportif.

Permettant d'identifier les besoins individuels de chaque sportif et de l'accompagner vers l'achat de matériel individuel

(jeu de balles de Boccia personnel, gants d'athlétisme commercialisés spécifiques) mais permettant encore certains réglages (fauteuil de basket ou d'athlétisme réglable...) ou ajustements

Le rôle du CDH est aussi d'accompagner le sportif vers la fabrication ou l'achat d'un matériel sur-mesure ne permettant plus aucun réglage (fauteuil de sport sur-mesure, gants d'athlétisme sur-mesure, raquette de tennis de table avec manche sur-mesure), quand il a déterminé, de façon précise, ses besoins individuels, ses préférences et qu'il a atteint un niveau de pratique maîtrise.

Pour permettre d'investir dans des accessoires de qualité permettant une pratique compétitive (roues en carbone, boyaux, rampe et jeu de balles de Boccia de qualité...)

Le choix et les réglages du matériel utilisé sont en constante évolution au cours du parcours du sportif et s'adaptent régulièrement aux capacités fonctionnelles, au confort et à son niveau de pratique.

## POLE FORMATION

### Finalité

Se doter d'un encadrement sportif expert au service des pratiquants est un enjeu majeur de notre programme de formation.

### Constats

Le développement des pratiques physiques ou sportives auprès de personnes handicapées passe par la formation des cadres, qu'ils soient initiateurs, entraîneurs, moniteurs ou éducateurs, bénévoles, étudiants ou professionnels. Par ailleurs, nos encadrants doivent sans cesse remettre en question leur niveau de compétences en raison de la diversité de notre mouvement. Ainsi, l'acquisition de compétences afin de mieux encadrer est un challenge de tout instant. La professionnalisation des cadres et le développement de leurs compétences sont devenus une nécessité au regard de l'évolution du mouvement sportif.

L'amélioration de la qualité de nos prestations, la reconnaissance d'un savoir-faire propre à Handisport, doivent redonner une légitimité forte à notre comité au sein de ce mouvement.

La connaissance des publics, de leurs pathologies, les adaptations spécifiques liées à l'encadrement de ces publics, la connaissance technique et la maîtrise des outils, l'assistance à la personne sont autant de domaines qui doivent faire l'objet de réponses aux besoins de nos encadrants de manière appropriée.

Ainsi, la formation reste un outil fondamental pour tous, au service de tous, qui contribue à la mise en place d'une offre de pratique adaptée pour les usagers et les structures d'accueil.

### Objectifs :

Développer un programme de formation en lien avec le comité régional et le comité départemental olympique et sportif 62, les universités et facultés.

Améliorer la prise en charge et l'encadrement des personnes en situation de handicap dans les pratiques sportives avec une offre adaptée

Accroître la compétence des salariés, des bénévoles, des dirigeants du comité et des clubs

Accroître le nombre de club « ordinaire » pouvant accueillir des personnes en situation de handicap.

## Types de formations

**Formation Abécédaire** Cette formation fédérale apporte des connaissances de base sur le Handisport et le Handicap en général.

Durant les 2 jours de formation, nous apportons des connaissances théoriques sur la population en situation de handicap physique, visuel et auditif.

Nous faisons également percevoir l'environnement social et les contraintes d'accès à la pratique sportive des personnes en situation d'handicap.

Cette formation permet aux stagiaires d'acquérir des connaissances et compétences supplémentaires dans l'encadrement de publics en situation de handicap moteur et sensoriels dans la pratique d'activités physiques

Mise en place d'1 ou 2 sessions par an.

Intervention à la faculté des sports de Liévin et université du littoral de calais auprès des étudiants en formation STAPS où sont présentées les différentes activités sportives et leurs adaptations proposées aux personnes en situation de handicap. Depuis cette année et pour 5 ans, une convention a été signée avec la faculté STAPS de Liévin pour former les étudiants de 2<sup>ème</sup> année à la pratique handisport.

Participation des agents de développement au séminaire « Formation et Partage d'Expérience (FPE) » proposé par la Fédération Française Handisport  
1 séminaire par an

Formation des dirigeants et des bénévoles/Former tout nouveau dirigeant de club à la culture handisport en lui proposant un programme de formation et une aide financière afin de suivre différentes formations.

Participation aux temps d'échange et de formation des élus lors des Journées Nationales Handisport

1 Séminaire par an organisé par le CDH

## Les Spécificités Handisport :

### Le DEJEPS :

Diplôme d'état jeunesse de l'éducation et du sport.

Spécialité perfectionnement Sportif avec Mention Handisport (Niveau III)

il s'adresse au public handicapé physique et/ou sensoriel et comprend une Conception de programmes de perfectionnement sportif, avec la coordination de la mise en œuvre d'un Projet de perfectionnement dans un champ disciplinaire, une démarche de Perfectionnement sportif et une conduite d'actions de formations

*Son appellation est moniteur, coach, entraîneur.*

**Le DESJEPS** : Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (Niveau II).

Il comprend 2 spécialités :

- ✓ Animation socio-éducative ou culturelle
- ✓ Performance sportive

*Son appellation est directeur, directeur technique, cadre technique*

**Le DESJEPS Spécialité** « Performance Sportive » Mention Handisport (Niveau II)

Il s'adresse :

Au public handicapé physique et sensoriel et comprend un projet stratégique d'entraînement et un pilotage du système d'entraînement...

### Les Formations fédérales :

Ces formations sont organisées par les Commissions Sportives Fédérales

- Animateur Fédéral
- Initiateur Fédéral
- Entraîneur Fédéral
- Assistant Fédéral
- Arbitre Fédéral

Ces formations fédérales étant plutôt prises en charge par la Commission Formation de la Fédération Française Handisport.

**L'un des objectifs de l'agent de développement du Comité est d'informer et d'amener à une formation spécifique au handisport le plus grand nombre d'encadrants des établissements spécialisés mais aussi en dehors.**



## VIII. LES MOYENS POUR LE PROJET

### LOCAUX

Local associatif (mis à disposition par la maison des sports de ANGRE) :

*Local technique : garage*

L'ensemble du matériel du comité est stocké dans 2 garages situé à ANGRES

### Matériels

#### Matériel de sport

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>Multisports</b>	
Fauteuils = 15	Petit matériel : Sarbacane, cônes, plots, ruban, ballons, cibles, scoreurs, ...
<b>Foot fauteuil</b>	
Fauteuils électriques = 5	
<b>Tir sportif</b>	
Carabine laser =3	
<b>Basket</b>	
Fauteuils = 6	
<b>Voile</b>	
Access dinghy =4	Pagaie = 1 Gilets de sauvetage = 8
<b>Boccia</b>	
Rampe =4	Jeux =10
<b>Sports de nature</b>	
Joelette= 1 Vélopousse= 1 Handbike =2 Fauteuil athlétisme= 1	
<b>Tir à l'arc</b>	
	Potences =2

Le CDH62 en rationalisant les moyens mis à sa disposition a mis en place une centrale de matériels à la disposition des clubs et des sportifs à partir d'une convention de mise à disposition, afin d'atteindre un de ses objectifs qui est de permettre l'intégration des personnes en situation de handicap dans les clubs valides (sections handisports)

Notre bilan de l'existant a fait ressortir la problématique des clubs qui souhaitent créer une section handisport, mais qui se heurtent à la difficulté liée à l'acquisition de matériel spécifique pour les personnes en situation de handicap

Dans cette optique, le CDH62 doit se doter d'une quantité importante de matériel pour venir en aide aux clubs demandeurs et les encourager à la création de sections handisport. Le comité comprend actuellement 20 clubs et associations dans le département et il est important de pouvoir répondre aux demandes de chacun, un des aspects de notre mission est d'inciter les clubs à acquérir leur matériel spécifique.

### **MATERIEL DE BUREAUTIQUE**

Ordinateurs, imprimante, bureaux, étagères, meubles de classement ...

### **INSTALLATIONS**

Nous ne possédons pas d'installation propre. Quand nous avons besoin d'une infrastructure sportive pour des manifestations ou des compétitions ou des salles pour des formations ou des réunions, nous faisons les demandes auprès des collectivités territoriales.

### **SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE SIGNALÉTIQUE**

- Diffusion d'une plaquette des différents clubs handisport du département
- Site internet ([www.handisport-pasdecalsais.fr](http://www.handisport-pasdecalsais.fr))
- Facebook
- RDV handisport mensuel (« newsletter »)
- Mailing
- Téléphone (fixe et portable)
- 4 Kakémonos
- 4 Banderoles
- 8 Oriflammes
- 10 beanflags

### **TRANSPORTS**

Le CDH est doté d'un véhicule PMR de 9 places et d'une voiture (C3)

## BENEVOLAT

### Constat :

Il est, de fait que la grande majorité des associations 1901 fonctionnent avec très peu d'argent et **beaucoup d'huile de coude**. Plus précisément et selon les estimations du paysage associatif français la principale ressource de plus de 90000 associations réside dans le travail bénévole.

Les recettes sont limitées, les dépenses sont strictement ajustées puisqu'il y a peu d'argent et que l'essentiel des activités se déroulent dans le champ de la gratuité sans qu'il y ait de financiarisation de ces activités qui restent souvent invisible dans la comptabilité. Le profil comptable de ces associations apparait alors comme modeste, souvent sans commune mesure avec leur rayonnement réel.

### Objectif général :

Faire apparaître dans la comptabilité le travail et tous les apports bénévoles.

### Objectif spécifique :

Faire l'inventaire de de toutes les contributions des bénévoles : temps de travail, services, biens mis à disposition, renonciation à se faire rembourser certains frais exposés pour l'association.

### Action :

Evaluer à leur valeur de marché ces dons : ce que l'association aurait été obligée de payer en l'absence de bénévoles

### Moyens :

Intégrer, une fois valorisé, ces contributions dans la comptabilité du comité, grâce à une série de compte spécialement prévus cet effet dans le plan comptable du comité afin de présenter une image fidèle de lui-même en indiquant la vraie place des contributions bénévoles.

## IX. LES JEUX PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

A l'approche de ce grand rassemblement sportif que sont les jeux paralympiques de PARIS 2024, le Comité Départemental Handisport du Pas de Calais, va participer activement avec le département du Pas de Calais à l'année de l'Olympisme et du Paralympisme, de la jeunesse et du sport.

Dans le cadre du projet de la semaine des jeux paralympiques, le comité va inscrire le projet d'organiser, **une journée dédiée à sensibiliser la jeunesse et la population du département sur le handicap physique et sensoriel.**

Cette journée sera l'occasion, dans le cadre du J- 100 des jeux paralympiques, de présenter les différents types de handicap, de mettre en situation dans une discipline paralympique. Lors de cette journée seront lancés officiellement les jeux paralympiques.

Le Pas de Calais, de par sa proximité géographique avec LA CAPITALE, peut être considéré comme, non seulement la base arrière, mais aussi « le plus grand terrain de jeux » pour accueillir les délégations nationales et internationales dans le cadre des stages préparatoires et d'entraînement des athlètes.

L'un des objectifs du CDH 62, est d'emmener des sportifs du département qui se sont distingués ou sont dans le cadre du pré haut niveau, sur le site des jeux, pendant 3 jours afin qu'ils puissent visualiser les compétitions, soutenir les sportifs du département, de la région et de la France.

Le but est également de promouvoir la continuité des pratiques handisport ; l'engouement des sportifs pour cet événement est l'occasion unique pour le département de développer le handisport et inciter à la poursuite de celui-ci dans nos clubs et associations

## X. BILAN ET PERSPECTIVES

### Rappel des axes stratégiques

**1. DEVELOPPEMENT**

**2. TERRITOIRE**

**3. EXPERTISE**

**4. FORMATION**

### BILAN

Le plan de développement 2021/2024 est la continuité des plans de développement mis en place depuis 2011 : le travail engendré par son élaboration a été important, mais permet de mobiliser l'ensemble des acteurs.

L'évaluation, outil indispensable au suivi et à la réussite de ce projet, sera une des étapes importantes

Le Comité directeur sera le garant du suivi et du contrôle du déroulement du plan de développement.

Les critères et les indicateurs d'évaluation permettront de quantifier et qualifier le niveau de satisfaction des actions mises en place à partir des :

- ✓ Bilans semestriels
- ✓ Bilans annuels
- ✓

qui permettront de vérifier la réalisation des objectifs fixées, de mesurer les écarts, de les expliquer et de les réajuster le cas échéant, afin d'arriver à l'évaluation finale en toute sérénité.

### PERSPECTIVES

Il s'avère fondamental de poursuivre le Développement de la promotion et de la communication du mouvement handisport dans le département du Pas de Calais.

## XI. CONCLUSION

### LA PRATIQUE DU SPORT = PLAISIR ET SANTE

Pour reprendre l'un des postulats de la Fédération Française Handisport :

« Le sport procure tout d'abord des satisfactions physiques et est un « bon élément de perfectionnement moral telle la persévérance. Le sport est, en plus, un excellent complément de la rééducation, tant sur le plan physique que psychologique. La pratique sportive donnera au sujet handicapé l'occasion d'entretenir ses possibilités fonctionnelles et de faire face à des aggravations secondaires qui résultent de l'absence des mouvements ou d'une prise de poids due à l'inactivité. »

Le dispositif législatif apparaît satisfaisant, cependant, un accent particulier doit être mis sur l'accessibilité à la société ordinaire pour les personnes handicapées, car pour que le sport puisse faire mieux valoir sa fonction intégrative, sa pratique devrait pouvoir être mixte, et dans des lieux ouverts à tous.

#### Constat du Comité :

L'organisation de la société en général ne facilite pas la pratique du sport : les moyens de transport adaptés aux handicaps sont rares, les enseignants sportifs ayant des connaissances sur le handicap sont également rares, et le matériel spécifique à la pratique de certains sports est coûteux.

La pratique d'activités sportives est répandue, mais l'accès reste un problème. Aucune information centralisée n'existe véritablement : comment savoir où aller, et quelles activités sportives pratiquer quand on est handicapé.

Les activités sportives des personnes en situation de handicap devraient être pratiquées à l'extérieur des associations et des établissements spécialisés, de façon à utiliser pleinement le potentiel d'intégration à la vie sociale. Les difficultés de transport restent encore un frein à la pratique, ainsi que les coûts que l'on retrouve lorsqu'il s'agit d'organiser les déplacements des personnes handicapées.

**« Pour que les personnes handicapées éprouvent la même joie à pratiquer, comme les valides, une activité sportive. »**

Le sport est le cadre privilégié de l'esprit de compétition, du goût de l'effort et du dépassement de soi. Le jeune sportif handicapé doit apprendre comme les jeunes valides que rien n'est jamais acquis, que tout se gagne par son investissement personnel. Vivre en collectivité suppose des règles et un effort d'investissement personnel dans de multiples domaines ; il est indéniable que la pratique du sport donne au jeune de nombreux repères afin de préparer au mieux sa vie d'adulte.

**JANVIER 2021 : Suzanne GUMINSKI, Présidente du CDH62  
et les membres du Comité Directeur.**

## ANNEXES

### GUIDE D'ÉVALUATION : ACTIVITES ET PUBLICS

- Nombre de licenciés classés par type ?
- Pourcentage de compétiteurs par rapport aux licenciés ?
- Quel est le nombre de licenciés par rapport à la population du territoire (taux de pénétration) ?
- Quelle est la répartition des pratiquants (âge, niveau, sexe, pratique) ?
- Comment sont organisées les activités au sein des clubs ?
- Couvre-t-on toutes les formes de pratique sur le territoire ?
- Les licenciés sont-ils satisfaits des activités proposées ?
- Quel est le turn-over des licenciés chaque année ?
- Quelles sont les formes de pratiques restant à explorer ?
- Comment optimiser la venue d'autres publics ?
- Comment est perçue la discipline par les différents types de public ?
- Quel est le taux d'investissement des pratiquants dans l'encadrement, l'arbitrage et/ou les fonctions dirigeantes ?
- Les pédagogies utilisées sont-elles en accord avec chaque public ?
- Est-on satisfait des effectifs ? Tant au niveau des :
  - Licenciés
  - Pratiquants non fédérés
- Quelles sont les spécificités de chaque activité (durée, matériel, contraintes, règlements) ?
- Quelles sont les assurances existantes, pour quels publics ?
- Quelle validation médicale, pour quelle forme de pratique ?
- Quel est le niveau de compatibilité de la pratique entre les différentes institutions l'organisant (autres fédérations...), notamment sur les règlements et les assurances ?

### GUIDE D'ÉVALUATION : EQUIPEMENTS

- Nombre d'équipements spécifiques existants sur le territoire ?
- Les équipements permettent-ils une pratique de qualité ?
- Quels sont les équipements existants en fonction du type de pratique qu'ils permettent ?
- Quelle est la répartition des équipements sur le territoire ?
- Quelles sont les zones du territoire qui n'ont pas d'équipements ?
- Sur le territoire, les gens pratiquent, où ? Quoi ? Avec quel matériel ?
- Quel type d'équipement minimum est nécessaire à la pratique ?
- Les équipements permettent-ils une pratique de proximité ?
- Quel est le niveau d'accessibilité des équipements existants ?
- Quel est le nombre de place disponibles pour les spectateurs dans les équipements du territoire ?
- Quelle est la disponibilité des équipements ?
- Quelle est la qualité des équipements existants (vestiaires, parking...) ?
- A qui appartiennent les équipements du territoire ?
- Existe-t-il des conventions de mise à disposition sur certains équipements ? Si oui, sur lesquels ? Quels sont les termes de ces conventions ?



Quels matériels sont nécessaires en fonction du niveau de pratique ?  
Quel est le taux d'occupation des équipements existants ?  
Quel est le coût moyen de construction d'un équipement de pratique ?  
Quel est le coût moyen d'entretien d'un équipement ?  
A-t-on pris en compte tous les lieux de pratique ?  
Les équipements existants sont-ils aux normes ?  
Existe-t-il des projets de construction d'équipement ? Si oui, quel est l'état d'avancement de ces projets ?

### **GUIDE D'ÉVALUATION : HAUT NIVEAU**

Combien d'athlètes sont classés sur les listes de haut niveau ?  
Nombre d'équipes ou de compétiteurs au niveau national ?  
Nombre de titres obtenus ?  
Est-on satisfait des résultats obtenus depuis 4 ans par les athlètes de la région ?  
Quel est notre niveau par rapport aux autres ?  
Existe-t-il des pôles sur notre territoire ?  
Quelles sont les évolutions sur les 4 dernières années ?  
Qu'est-ce que le haut niveau dans la discipline ?  
Quelles sont les retombées du haut niveau sur le territoire ?  
Quelle est la répartition du haut niveau sur le territoire et la pertinence des installations ?  
A-t-on des sections professionnelles ou semi professionnelles ?  
Est-ce à nous d'agir en matière de haut niveau (compétences) ?  
Quels sont les liens des clubs phares avec la ligue et/ou le comité départemental ?  
Quelles catégories sont concernées par le haut niveau dans la ligue ?  
Peut-on garder les athlètes de haut niveau sur notre territoire ?  
Existe-t-il des possibilités de reclassement pour les athlètes ?  
Quelle est la différence entre le haut niveau national et le meilleur niveau de pratique possible sur le territoire ?  
Quelles sont les filières de haut niveau dans la discipline ?  
Quelle participation de la ligue ou du comité dans ces filières ?  
Peut-on faire du haut niveau dans la région sans entrer dans ces filières ?

### **GUIDE D'ÉVALUATION : PROMOTION**

Est-elle nécessaire ?  
Sommes-nous un bon produit aujourd'hui ?  
Quelles sont les actions de promotion que nous organisons ?  
Quelle est notre image auprès du public, des institutions, des partenaires potentiels ?  
Savons-nous annoncer nos évènements ?  
Quels sont nos partenaires privés ?  
Quel est le contenu de nos accords de partenariat ?  
Quelle est la part de notre budget consacrée à la promotion ?  
Quels sont les supports, les outils existants ?  
Combien de clubs possèdent de sites Internet ? Quelle est leur fréquentation moyenne ?  
Existe-t-il un site Internet propre à la ligue ? Si oui, quelle est la fréquence de sa mise à jour,

sa consultation... ?

Quelle est le dynamisme annuel de l'activité (rythmes, lieux et conditions des manifestations)

Quelle est la visibilité de l'activité ?

Quelles sont les retombées presse et média ?

Les valeurs de la discipline sont-elles : identifiées ? Connues ?

Est-ce que les champions régionaux de la discipline sont connus ?

Quels ont été les effets des actions de promotion réalisées sur l'olympiade précédente ?

Quels sont les secteurs d'activité, couverts par les actions de promotion ?

Est-ce que les autres savent ce que l'on fait au sein de la discipline ?

Quel est notre niveau de présence sur les manifestations organisées par autrui ?

Quel est le niveau de participation des clubs aux dispositifs existants (Contrats Éducatifs Locaux, Ville Vie Vacances...) ?

Nombre de personnes du territoire participant à des missions nationales ?

## GUIDE D'ÉVALUATION : STRUCTURATION

Comment sont organisés les clubs du territoire ?

Combien de clubs ?

Quelle est la répartition géographique des clubs et de la pratique ?

Nombre de licenciés, sur le territoire, par département, par club ?

Nombre d'entraîneurs différenciés par niveau de diplôme ?

Nombre d'arbitres, différenciés par niveau ?

Nombre de salariés sur le territoire et niveau de formation ?

Quels types de contrat des salariés ?

Postes occupés par les salariés ?

Pourcentage de clubs ayant des salariés ?

Les clubs permettent-ils l'accueil, la formation et le suivi des licenciés ?

Quel est le système de communication existant entre les clubs, les comités départementaux, la ligue et la fédération ?

Qu'est-ce que vous attendez au niveau de la structuration des clubs (dans l'idéal) ?

Quelle est la qualité de la gestion des clubs ?

Quels sont les moyens, les compétences et les possibilités d'évolution des clubs ?

Quel est le budget moyen des clubs ?

Combien de clubs font des demandes au titre du FNDS ?

Nombre de projets de clubs existants et rédigés ?

Quel est le coût moyen d'une licence (par type) ?

Quelles sont les aides accessibles aux clubs ?

Quel est le pourcentage de clubs participant aux activités structurées des instances fédérales

Combien de clubs sont présents aux Assemblées Générales des comités départementaux et / ou de la Ligue ?

Quel est le mode de financement des clubs ?

Quelle est la part de la licence dans le financement des clubs ?

Existe-t-il une concurrence entre les clubs? Si oui, entre lesquels et quel type de concurrence

Qu'est-ce qui est proposé comme formation sur le territoire : nombre, coût, publics, niveaux, fréquentation...

## BIBLIOGRAPHIE

- Site de la Fédération Française Handisport : projet Fédéral
- Plan de développement du CRH59/62
- Site du ministère des sports : Sports et du handicap
- Revue scientifique "Sport et Citoyenneté" : thème "Sport et Handicaps en Europe". (Octobre 2005)
- UFOLEP : tous les sports autrement (Nord /Pas de Calais)
- Plan national de prévention par l'activité physique ou sportive (rapport 2008 du ministère du travail, de l'emploi et de la santé)
- Colloque national organisé par la DGESCO et l'ESEN : Scolarisation des élèves handicapés et éducation physique et sportive (2009)
- Handicap : Les différents types de handicap (biotel. handicaps.)
- Magazine Carrière (paperblog)
- « Charte handicap » Artois Comm et les associations œuvrant auprès des enfants et adultes handicapés 2007/2008.

## LEXIQUE

- ANS : Agence Nationale du Sport
- ARS : agence régionale de la santé
- ARTOIS COMM : communauté agglomération de communes de l'Artois
- CD : comité départemental
- CDH : comité départemental handisport
- CNDS : centre national pour le développement du sport
- CG : conseil général
- CQH : certificat de qualification handisport
- CRH : comité régional handisport
- CTS : conseiller technique sportif
- DDI : direction départementale interministérielle
- DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport
- DRJSCS : direction régionale de la jeunesse du sport de la cohésion sociale
- ERP : établissement recevant du public
- FF : fédération française
- FFH : fédération française handisport
- STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives
- UNSS : union nationale du sport scolaire
- USEP : union sportive de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré